

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue du Lycée.  
PARIS : HAYAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

## Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIROS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 10 <sup>m</sup> matin.	5 h. 10 <sup>m</sup> matin.	6 h. 53 <sup>m</sup> matin.	10 h. 12 <sup>m</sup> matin.	10 h. 28 <sup>m</sup> matin.	10 h. 45 <sup>m</sup> matin.	4 h. 27 <sup>m</sup> soir.	12 h. 45 <sup>m</sup> matin.		
5 » 7 » soir.	1 » 20 » soir.	2 » 55 » soir.	3 » 56 » soir.	4 » 22 » soir.	5 » 51 » soir.	10 h. 19 — 11 h. 17 soir.	4 » 39 » »		
9 » 41 » »	5 » 50 » »	7 » 24 » »	8 » 46 » »	9 » 24 » »	10 » 54 » »	* * *	» 4 » soir.		

Train de marchandises régulier : { Départ de Cahors — 5 h. 20<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors — 7 h. 55<sup>m</sup> soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 25<sup>m</sup> matin.

### Cahors, 30 Octobre.

Le *Soleil* continue à publier des articles fort remarquables, en faveur des idées de conciliation et de rapprochement. Dans l'un de ces articles, le *Soleil* s'est exprimé ainsi :

Nous croyons qu'un jour la monarchie des Bourbons sera l'œuvre de salut à laquelle se rattachera la France.

Mais c'est la question de l'avenir et non la question du présent.

Aujourd'hui tout se borne à une fin d'année qu'il faut traverser sans convulsion, et à l'Exposition de 1878 qu'il faut préparer dans le calme.

Or, sur ce terrain étroit, mais pratique d'un présent limité, mais désirable, il est impossible de ne pas tenir compte des faits.

Dédaigner les faits, c'est s'exposer à de cruelles déceptions et à de lourdes chutes.

Il n'y a qu'un compromis qui puisse dénouer pacifiquement un pareil nœud gordien. C'est cette conviction qui nous inspire la sage et patriotique pensée de prêcher la conciliation et l'apaisement.

Hors d'une prudente transaction, il n'y a plus rien, plus rien qu'une double aventure, aventure à droite et aventure à gauche, et, certes, ce n'est d'aucune aventure que peut sortir la monarchie des Bourbons.

Le *Journal des Débats* félicite le *Soleil* de conseiller au Maréchal de renoncer aux tentatives de résistance contre l'esprit des élections du 14 octobre. « C'est avec joie, » dit-il, que nous avons vu un journal dont les opinions avaient paru quelque peu flottantes depuis le 16 mai, le *Soleil*, revenir avec une loyauté, une décision et une netteté qui lui font honneur, à la saine doctrine parlementaire.... Tous les esprits sincères et libéraux arrivent à la même conclusion : Si l'on ne veut pas se perdre en poursuivant la vaine tentative de gouverner contre la Constitution au moyen de la Constitution, ou se déshonorer en violant nettement la loi, il faut former un ministère « selon les règles du régime parlementaire. » Mais la première de ces règles est de donner au ministère un pouvoir incontesté, de mettre entièrement les affaires et le personnel entre ses mains, en un mot de le laisser gouverner avec une entière indépendance sous sa seule responsabilité. Voilà pourquoi il n'y a pas à proprement parler, de « conciliation » possible entre la majorité et le pouvoir personnel. Le pouvoir personnel doit disparaître, comme le remarque le *Soleil*, devant la majorité. S'il refuse de le faire, il entre dans la voie fatale de la révolte et marche vers un coup d'Etat ou une révolution. Encore une fois, on est placé dans une alternative fatale. On peut s'y soustraire par la retraite, car personne n'est obligé de rester malgré soi à la tête d'un pays ; mais si l'on veut conserver une autorité définie par les lois, comment serait-il permis de méconnaître ces lois et de les fausser ouvertement ? »

Le *Moniteur universel*, qui s'était rallié au 16 Mai est d'un autre avis que le *Journal des Débats*. Il pense, avec raison, qu'il faut que les deux opinions en présence se fassent des concessions réciproques. Il n'accepte pas que la question soit posée dans

les termes suivants : « Ou un ministère de gauche, résistant à la majorité conservatrice du Sénat en s'appuyant sur la Chambre des députés, ou un ministère de droite, résistant à la majorité radicale de la Chambre des députés en s'appuyant sur le Sénat. » Le *Moniteur* ne veut ni d'un ministère de droite pure, ni d'un ministère de gauche pure, et il demande qu'on s'adresse aux hommes d'opinions moyennes et modérées. Il précise ensuite sa pensée ainsi qu'il suit : « C'est parmi les hommes politiques qui siègent sur la frontière des deux partis en lutte qu'il faut aller chercher les conciliateurs. La conciliation est, nous voulons le croire, dans le cœur de tous : toutefois elle n'est encore sur les lèvres que d'un très-petit nombre d'hommes politiques. Notre honneur sera d'avoir été les premiers à prononcer son nom. »

Qu'il nous soit permis de dire que ce mot de conciliation nous l'avons prononcé aussi, il y a déjà plusieurs jours, dans notre modeste sphère.

On ne peut mettre en doute que l'extrême gauche et les bonapartistes ne reculeront devant aucune manœuvre pour empêcher cette heureuse solution, et nous affirmons à l'avance que les députés de ces deux partis se trouveront unis souvent dans les scrutins parlementaires, comme ils l'étaient à la veille de l'acte du 16 mai qu'ils provoquaient (on ne le sait que trop) par leurs votes démagogiques.

Cette alliance monstrueuse échouera, nous en avons la ferme espérance. Nous verrons se réaliser ce que l'un des candidats les plus calomniés devant les électeurs du Lot disait dans sa circulaire : la cessation de la crise. Mais attendons-nous d'abord à des scènes violentes et à des discussions passionnées. C'est seulement après d'inutiles récriminations que le dernier mot appartiendra aux esprits calmes.

Les conspirateurs bonapartistes essaieront, et essayent même déjà de mettre en avant nous ne savons quel projet bizarre d'*Appel au peuple*, comme si le peuple ne venait pas d'ensevelir cette faction sous les bulletins du 14 octobre. Ce projet fantasque, inventé par d'anciens journalistes à la solde de l'Empire, est démenti dans les termes les plus autorisés par le *Moniteur universel* qui s'exprime ainsi : « Nous sommes en mesure d'affirmer que jamais ce plan n'a été ni discuté ni même proposé dans le conseil des ministres, et que le Maréchal n'a jamais eu la pensée de recourir à un plébiscite pour sortir de la situation créée par les événements, quelque gravité qu'elle puisse prendre. »

Cette affirmation du *Moniteur universel* répond parfaitement à la parole du Maréchal sur l'HORREUR que le rétablissement de l'Empire lui inspire.

En résumé, les élections du 14 octobre sont le fait qui doit dominer et éclairer toutes les résolutions de l'heure présente. Mieux vaut s'y conformer avec le Maréchal que sans le Maréchal, dont nous n'avons jamais mis en doute, on le sait, les loyales intentions et le patriotisme.

Voici un nouvel article du *Soleil*, qui devient décidément l'organe politique vers lequel tous les regards se tournent :

Nous qui sommes des monarchistes constitutionnels, des royalistes parlementaires, nous voulons, par respect pour la volonté du pays et par amour de la paix publique, nous placer au point de vue des gauches.

Si nous étions députés de la gauche, nous serions aussi ardents pour la conciliation, pour l'apaisement, pour la transaction, pour le compromis, que nous le sommes à l'heure actuelle, parce que c'est seulement dans le compromis, dans la transaction, dans l'apaisement, dans la conciliation que nous apercevons le triomphe pacifique et légal du principe libéral de la responsabilité ministérielle, combiné avec la pratique de la Constitution et le maintien de la République.

La question, chacun le reconnaît, le constate, le proclame, est plus haute qu'une question de portefeuille. La présidence de la République elle-même est en cause. Constitutionnellement, légalement, en droit, elle n'y est pas. Mais elle y est en fait, elle y est politiquement, elle y est par la force des choses.

Le pouvoir exécutif a le devoir de méditer la réponse que le suffrage universel lui a faite le 14 octobre, il a le devoir d'en prendre conseil et d'y conformer, dans la mesure légitime, sa conduite et son attitude ; il a en un mot, le devoir de s'effacer désormais derrière un ministère responsable et de se retrancher dans son irresponsabilité. Mais, ce devoir, les gauches, de leur côté, ont intérêt à lui en faciliter l'exercice, parce qu'elles ont un intérêt suprême à ce que le maréchal de Mac-Mahon aille jusqu'au bout de son mandat qui n'expire constitutionnellement que le 20 novembre 1880.

La durée du pouvoir exécutif, c'est peut-être la durée de la Constitution, la durée de la République. Pourquoi y mettrions-nous une réserve que la situation ne comporte plus ?

On parle de coup d'Etat, on en parle ouvertement. Il n'y en a pas à craindre du maréchal de Mac-Mahon. Sa loyauté, son honnêteté le mettent au-dessus du soupçon de toute tentative violente contraire à la loi, contraire à la Constitution.

Mais il y a, on le sait trop, des hommes, des coteries qui rêvent le coup d'Etat, qui y poussent, qui prétendent que c'est le seul moyen de salut.

Si les gauches par leurs exigences, par leurs prétentions, n'écoutant que la rancune et la passion qui sont de mauvaises conseillères, blessent le maréchal de Mac-Mahon dans sa dignité ; il peut arriver, non pas qu'il fasse, lui, un coup d'Etat, mais qu'il donne sa démission.

C'est ce que nous désirons, répondront peut-être les gauches dans un premier mouvement de satisfaction. M. Jules Grévy sera élu président de la République, et les institutions actuelles fonctionneront ensuite sans entrave et avec régularité.

Où, mais il y a une chose à laquelle les gauches ne réfléchissent pas, c'est à l'interrègne qui, d'après l'article 7 de la Constitution, est rempli par le ministère. Le maréchal de Mac-Mahon démissionnaire le matin, ne serait pas remplacé le soir.

Le ministère, devenu, à titre provisoire, tout le pouvoir exécutif, serait-il en état de faire face à tous les périls du moment ? Si, pendant l'interrègne, des mains cachées fomentaient une insurrection, l'armée, qui aurait perdu son chef, le chef qu'elle respecte et qu'elle vénère, le chef auquel elle obéira sans discuter, tant qu'il sera à la tête du gouvernement de la France, marcherait-elle avec autant de vigueur et de rapidité, contre les insurgés.

Il est encore une autre éventualité qu'il est sage de prévoir, c'est le cas où, pendant ce même interrègne, des habiles organiseraient souterrainement une émeute factice pour motiver un coup d'Etat.

Que se passerait-il alors ?

Une partie de l'armée ne se laisserait-elle pas

entraîner par les suggestions coupables de quelques chefs aventureux qui appartiendraient au parti des coups d'Etat et qui, lacérant la Constitution, avec la pointe de leur épée, détruiraient la République au profit d'une dictature.

Qu'auraient gagné les gauches à rendre au maréchal de Mac-Mahon la situation impossible ; dans l'espoir déçu de porter M. Jules Grévy à la présidence de la République ?

Les chefs de la gauche, M. Jules Grévy en tête, iraient peut-être coucher à Mazas, en attendant d'être conduits à la frontière de Suisse ou de Belgique.

Au nom de la France, lasse d'agitations et de convulsions, que cette fois tous les belligérants de la politique, qui sont libéraux et consciencieux, sachent aussi être sages et prudents, et qu'ils mettent leur gloire à prouver enfin qu'on peut sortir des difficultés d'une situation aigüe sans appel ni à la force matérielle, ni à la violence morale.

Ce serait un si heureux précédent que de voir une Constitution fonctionner régulièrement, sans modification, jusqu'à l'heure qu'elle-même a marquée pour sa révision !...

Ce serait un si bon exemple que de voir un gouvernement durer jusqu'au terme légal de sa fin !...

Les gauches refuseraient-elles de contribuer pour leur part à créer ce précédent et à donner cet exemple ?

### On lit dans l'Univers :

L'évolution du *Soleil* a paru si singulière qu'on s'est ingénié à en trouver une explication. Certaines personnes rapprochent cette attitude des conclusions d'une lettre récemment adressée à l'*Etoile belge*, ancien organe des princes d'Orléans, par M. Laugel, dont on connaît les relations avec le duc d'Aumale. Or, dans cette lettre, M. Laugel concluait à se ranger du côté des républicains.

Est-ce que ce serait, par hasard, la pensée du duc d'Aumale, et l'attitude du *Soleil* n'aurait-elle d'autre but que de préparer les voies à l'avènement du duc d'Aumale, président de la République, en remplacement du maréchal de Mac-Mahon, démissionnaire ?

En ce qui nous concerne, nous tenons assurément la chose pour invraisemblable ; mais ce sont des bruits qui courent, et il est peut-être bon que le *Soleil* en soit avisé.

Voici l'article du *Figaro* dont nous avons parlé, samedi, d'après une dépêche télégraphique de Paris :

Les inventeurs de dénouements disent : — Le Maréchal compte sur le Sénat — c'est fort bien, mais on dispose un peu légèrement du Sénat. Il a voté une première dissolution, parce qu'elle était constitutionnelle et qu'on pouvait parfaitement admettre que le Maréchal, persuadé de l'existence d'un malentendu entre lui et le suffrage universel, lui demandât une consultation nouvelle, mais faut-il indispensablement conclure de cela que le Sénat consentirait à autoriser de nouveau l'expérience, au risque de nous retrouver dans quatre ou cinq mois aussi embarrassés que nous le sommes à présent ? Donc le Sénat peut faire faute au Maréchal et celui-ci, dans un mouvement d'humeur d'ailleurs bien justifié et absolument honorable pour son caractère, peu curieux de se prêter aux souplesses et aux nécessités de la politique, se trouverait amené à donner sa démission.

Ce qui vous épouvante, ce qui nous épouvante tous, c'est le lendemain de cette démission, immense champ ouvert aux plus sombres hypothèses.

M. Grévy manque tellement de prestige qu'on peut, sans impertinence, se demander s'il ne manquerait pas aussi d'autorité. On se demande encore avec une anxiété véritable si l'armée serait bien chaleureuse à soutenir les droits d'une Assemblée qui viendrait de renverser un maréchal de France pour lui substituer un simple avocat.

— Dans ces conditions, que penseriez-vous — ce sont toujours les novellistes qui parlent — d'un vote qui appellerait un général de division au pouvoir exécutif.

— Un simple général ?  
— Oui, mais ce général commande le 7<sup>e</sup> corps avec un zèle et un succès que tout le monde a constatés, et il s'appelle M. le duc d'Aumale.

— Vous plaisantez. Et où serait la majorité nécessaire à ce vote? Vous savez bien que vous n'y décideriez jamais les bonapartistes.

— C'est entendu. Mais, pourquoi ne pas admettre qu'il trouve, en échange, un minimum suffisant de voix républicaines ou soi-disant telles. D'abord les républicains et les parlementaires (depuis qu'il n'y a plus officiellement d'orléanistes, c'est le nom qu'on donne aux partisans de la monarchie libérale) ont un ennemi commun, qui est le bonapartisme.

On se répète tout bas que dans certains départements les amis de la famille d'Orléans ont voté et fait voter pour les candidats républicains de préférence aux candidats bonapartistes. — et cela se comprend quand on pense à la haine de ceux-ci pour tout ce qui tient à la race de Louis-Philippe. Quel est d'autre part l'intérêt des républicains? Faire durer la République jusqu'en 1880, et lui donner assez de force, l'entourer d'assez de garanties pour qu'elle rassure tous les intérêts et se fasse accepter des classes dirigeantes. En 1880, elle aurait dix ans d'existence et se trouverait très forte.

Confier le pouvoir exécutif à M. le duc d'Aumale, ce serait remplir toutes les conditions que nous venons d'indiquer, et nous croyons que pas un conservateur sans parti pris, n'aurait une objection valable à opposer à cette solution....

L'illustre M. Dufaure, ancien président du conseil des ministres, a adressé la lettre suivante à M. Barbedette, candidat républicain à La Rochelle :

Mon cher Monsieur,

J'ai appris, en quelques mots, par les journaux, le résultat de la lutte que vous avez soutenue à La Rochelle. Il est évident que, sans la pression inouïe qui a été exercée sur les électeurs de notre département, vous auriez été nommé. Je pense que vos électeurs adresseront une énergique protestation à la Chambre des députés. Si l'élection est annulée, ce sera assurément un hommage rendu à la justice et aux droits du suffrage universel.

J. DUFAURE.

REVUE DES JOURNAUX

La **Liberté** croit qu'après les élections départementales, le ministère donnera sa démission, qui sera acceptée et qu'il sera formé un ministère de conciliation pris dans la majorité du Sénat et parmi les sénateurs les plus aptes à inspirer confiance aux groupes les plus nombreux de la Chambre.

Nos impressions, écrit le **Constitutionnel**, étaient, depuis deux jours, l'inquiétude et presque le découragement. Aujourd'hui elles sont tout autres et notre bonheur est grand d'en faire part à nos lecteurs. Le bon sens prend le dessus; la nécessité d'un accord est sentie par les hommes qui se montraient réfractaires à toute idée d'accord. On tâte, on cherche, on trouvera un terrain d'accommodement, parce que, du côté du gouvernement et du côté des gauches, le bon vouloir devient sensible, général et actif. Les membres du cabinet actuel se résignent à la pensée de la retraite. Au nom du ciel qu'ils la hâtent!

Nous n'attachons pas, dit le **Journal des Débats**, une grande importance aux scrutins de ballottage qui ont eu lieu dimanche. Dans trois circonscriptions, les résultats sont frappés d'avance de nullité, les candidats ayant été élus au premier tour et refusant à bon droit de se soumettre au verdict irrégulier de la commission de recensement. Ces trois circonscriptions sont, comme on sait, celles de Lectoure (Gers), de Saint-Malo (Ille-et-Vilaine) et de Mauriac (Cantal). Les douze autres scrutins de ballottage ne peuvent pas modifier d'une manière sensible la composition actuelle de la majorité et de la minorité; aussi n'ont-ils, à vrai dire, qu'un intérêt local et personnel.

L'**Assemblée nationale** dit qu'on espère que le Maréchal voudra sérieusement étudier par lui-même la situation et qu'il prendra des dispositions pour s'assurer le concours du Sénat dans la lutte à peu près inévitable contre la majorité de la Chambre des députés.

« La situation se tend de plus en plus, dit-elle, et déjà on aperçoit assez clairement qu'il n'y a plus guère de possible que la dissolution de la Chambre en rébellion contre la Constitution, contre le fonctionnement équitable des trois pouvoirs, ou bien la démission du Maréchal. »

ORIENT

Dans un article détaillé que nous allons résumer, le **Journal des Débats** dit que les dernières nouvelles du théâtre de la guerre lui permettent de se rendre un compte exact de la situation des deux principales armées turques, celle de Suleiman Pacha et celle d'Osman Pacha.

Suleiman Pacha, qu'on avait l'habitude de regarder comme un général aventureux et entêté, a montré, depuis le jour où il a pris le commandement des troupes de Mehemed-Ali, une circonspection et une habileté auxquelles on ne se serait pas attendu. Nommé à la place d'un homme que sa prudente réserve avait fait tomber en disgrâce, il s'est montré aussi prudent et aussi réservé que son prédécesseur. Après avoir accompli personnellement un grand nombre de reconnaissances afin de bien comprendre sa situation et celle du czarévitz, il s'est convaincu que le plan de Mehemed-Ali était excellent, et il a eu le courage de l'adopter de le défendre dans un rapport adressé à la Porte et, ce qui vaut mieux encore, de le mettre à exécution. Les nouvelles positions qu'il vient de faire occuper à ses troupes lui assurent une heureuse fin de campagne. Son aile droite, appuyée sur le camp fortifié de Bazardjik, protégée à la fois Silistrie et Varna. Son centre est établi à Rasgrad, que l'on regarde à bon droit comme un second Plewna. Enfin son aile gauche, située à Eski-Djouma, couvre les passages orientaux des Balkans, et en particulier le principal d'entre eux, celui du Derband. Il n'est pas nécessaire d'être très-versé dans la stratégie militaire pour apprécier les avantages de cette situation. Si Suleiman Pacha avait pris l'offensive, il serait probablement venu se briser contre les lignes fortifiées du czarévitz. En s'enfermant dans ses propres retranchements, qui sont presque imprenables, il déjoue toutes les espérances des Russes. Le dessein de ceux-ci paraît être, en effet, de s'emparer de Roustchouk et de Silistrie. Mais, pour prendre Roustchouk, il faudrait d'abord déloger Suleiman de Rasgrad, et, pour entrer dans Silistrie, il serait indispensable de le chasser de Bazardjik. L'armée turque fait face à la fois au général Zimmerman et au czarévitz. De quelque côté que les Russes portent leur effort, ils y rencontreront Suleiman occupant d'excellentes positions, et, s'ils veulent venir à bout de sa résistance passive, ils seront obligés de lui offrir une bataille dans laquelle ils auront tous les désavantages d'une offensive imprudente.

Il paraît que les Russes ont attaqué vigoureusement le centre de cette armée à Yovan-Tchiflik, tâté légèrement l'aile gauche du côté d'Eski-Djouma, et lancé douze bataillons, sortis de Pyrgos, sur les ouvrages avancés de Roustchouk. Toutes ces tentatives ont échoué; mais la bataille d'Yovan-Tchiflik a été particulièrement grave et particulièrement instructive. Les Turcs prétendent avoir fait perdre aux Russes 800 morts et 600 prisonniers. Quelle que soit la valeur de ces chiffres, il faut bien que l'affaire ait été considérable, puisque Suleiman-Pacha dit avoir eu à lutter contre quatre divisions ennemies, et puisque les Russes, qui se sont empressés de publier un bulletin triomphant sur le succès du général Gourko, du côté de Plewna, ont gardé un silence significatif sur le combat d'Yovan-Tchiflik, qui a eu lieu le même jour. On voit donc que Suleiman-Pacha est admirablement disposé pour une défensive complète. S'il sait conserver les positions qu'il occupe, il sera presque impossible au czarévitz de l'entamer sérieusement sur aucun point.

La situation d'Osman Pacha à Plewna n'est pas aussi brillante. Plewna serait fort en sûreté s'il n'avait à craindre que les assauts des Roumains. Mais le plan du général Tottleben, qui a déjà reçu un commencement d'exécution, paraît beaucoup plus sérieux. Ce général s'est prononcé, dès son arrivée, pour le système d'un investissement complet, de manière à couper les communications d'Osman-Pacha avec Widdin et Sofia, et à le prendre peu à peu par l'affaiblissement et par la famine. « Il est impossible de dire, remarque un journal anglais combien de temps doivent durer encore les approvisionnements de Plewna, mais l'expérience de tous les temps démontre qu'une

armée nombreuse et étroitement assiégée dans une place forte, n'a d'autre ressource, à la longue, que de se faire jour à travers l'armée assiégeante ou de capituler. » Si le plan du général Tottleben se réalise, Osman Pacha se verra donc placé un jour dans l'alternative de forcer l'investissement ou de se rendre. Quatre issues s'ouvriraient à lui pour sortir de Plewna : la première vers Nicopolis, c'est-à-dire vers le Nord; la seconde vers le quartier général turc, c'est-à-dire vers Choumla; la troisième vers Widdin; la quatrième vers Sofia. Les deux premières ne lui présenteraient aucune chance de succès. Restent les deux secondes, que les Russes travaillent à fermer en ce moment. S'ils y parviennent, Osman Pacha sera très compromis. Avant le 11 septembre, on annonçait un Sedan turc; on parle maintenant d'un Metz turc. Osman Pacha a échappé au premier danger; échappera-t-il au second?

Les tentatives des Russes pour cerner Plewna n'ont pas empêché Chefket Pacha de faire entrer dans cette place deux ou trois grands convois de vivres et de munitions, accompagnés de renforts en hommes. Le 18 octobre, un corps de cavalerie Russe a dû se retirer encore après un combat livré à l'infanterie turque sur la route d'Orchanie à Plewna. Mais la situation semble s'être modifiée depuis, et le général Gourko, qui est chargé d'opérer l'investissement, vient de remporter un succès sérieux entre Dubnik et Téliche.

Dès aujourd'hui, Osman Pacha devrait se préparer à toutes les éventualités et se mettre en mesure d'éviter une capitulation qui serait une trop triste fin pour son admirable campagne.

\*\*

Constantinople, 28 octobre.

Ismaïl-Pacha est arrivé hier à Koprakoi, après plusieurs escarmouches, notamment à Delibaba. Il a dû faire aujourd'hui sa jonction avec Moukhtar-Pacha, lequel se trouve à Guitcheschour, aux environs de Zewin. Les Russes continuent à bombarder Kars.

Constantinople, 28 octobre.

Un télégramme de Moukhtar-Pacha, en date d'aujourd'hui, annonce que la jonction des deux armées s'est effectuée.

CHRONIQUE LOCALE

ET MÉRIDIONALE.

Le **Journal du Lot** ne paraîtra pas le jour de La Toussaint.

Deux candidats sont sur les rangs pour le Conseil d'arrondissement dans le canton sud de Cahors : MM. Sirech, conseiller municipal de la ville, et Valette, propriétaire à Labastide-Marnhac.

M. Lafon de Caix, conseiller général sortant, vient d'adresser aux électeurs du canton de Luzech, une circulaire entièrement contraire à la Constitution et aux lois. Il y a proclamé ses opinions en des termes que nous ne croyons pas pouvoir reproduire. A aucune époque, on n'a entendu attaquer le gouvernement existant avec l'audace que certains hommes se permettent. Cela doit donner à réfléchir aux électeurs du canton de Luzech, qui savent comment la France vient de traiter les amis politiques de M. Lafon de Caix.

Mairie de Cahors

L'école municipale gratuite de dessin ouvrira le mardi, 6 novembre.

Les cours ont lieu, les mardi, mercredi, jeudi et vendredi de chaque semaine de 8 heures à 9 heures 1/2 du soir.

M. Xavier Capmas, est nommé receveur de l'enregistrement à Salviac.

Les assises du Lot, pour le quatrième trimestre de l'année courante, s'ouvriront à Cahors, le 12 novembre prochain, sous la présidence de M. de Toulouze, conseiller à la cour d'appel d'Agen.

Par décision de Mgr l'Évêque de Cahors, M. l'abbé Thamié, curé de Saint-Romain (Gourdon), a été nommé curé de Montfaucon.

Nous sommes heureux d'annoncer à nos lecteurs que la musique de la garnison, les sapeurs et un piquet de 50 hommes assisteront, le jour de La Toussaint, à la messe, célébrée à l'église Saint-Barthélemy.

Le lendemain, un piquet ordinaire assistera à la messe des morts.

Sont nommés agrégés dans l'ordre des sciences physiques et mathématiques, de la philosophie, de l'histoire, de la géographie et des classes supérieures des lettres : MM. Bethoux, du lycée de Cahors; Ferras, du lycée de Tarbes; Doin, du même lycée; Marion, du lycée d'Agen; Alexis Bertrand, du lycée d'Auch.

Nous trouvons au **Journal officiel** l'avis suivant du ministère des finances :

PIÈCES SUISSES DÉMONÉTISÉES.

Les pièces d'argent frappées par le gouvernement suisse, de 1860 à 1863 inclusivement, d'après la convention monétaire du 23 décembre 1865, cessent d'avoir cours à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1878. — Le public est informé que, jusqu'à cette époque, les pièces de ce genre continueront à être reçues dans les caisses de l'État et pourront même y être échangées contre d'autres espèces, mais seulement à la caisse centrale du Trésor public à Paris et aux caisses des trésoriers généraux, receveurs particuliers et percepteurs dans les départements.

Après le 31 décembre prochain, les pièces suisses aux millésimes indiqués ci-dessus, n'ayant plus cours légal, seront, en conséquence, refusées de toutes les caisses publiques. Les détenteurs de ces pièces ont donc intérêt à en opérer le versement avant cette époque.

Nous lisons dans l'**Echo de Marmande** :

La pluie, que les cultivateurs demandaient avec tant d'ardeur et de raison, est enfin venue; il est tombé quelques rosées, peut-être insuffisantes encore, mais il y a assez d'humidité pour procéder aux semences, qui sont de beaucoup en retard.

Les labours ont eu lieu jusqu'ici dans de fort mauvaises conditions, et il est bien à désirer qu'un temps propice vienne favoriser les semences.

On lit dans la **Patrie** :

On a cité plusieurs dates pour le prochain renouvellement des conseils municipaux.

Ces informations étaient inexactes. Les élections municipales sont, en effet, moins prochaines qu'on ne l'a dit.

Nous croyons savoir, qu'après délibération du conseil des ministres, elles ont été définitivement fixées au dimanche 2 décembre prochain, et non au 11 ou au 18 novembre, comme il a été dit par erreur.

Les Vins.

On nous écrit du canton de Luzech :

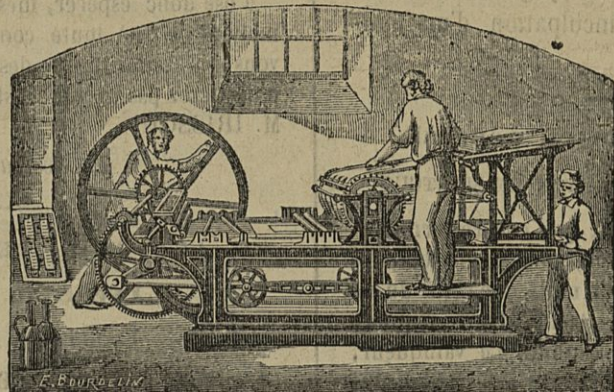
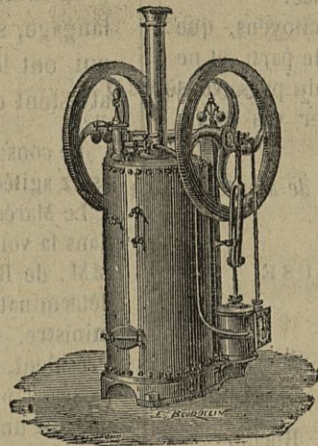
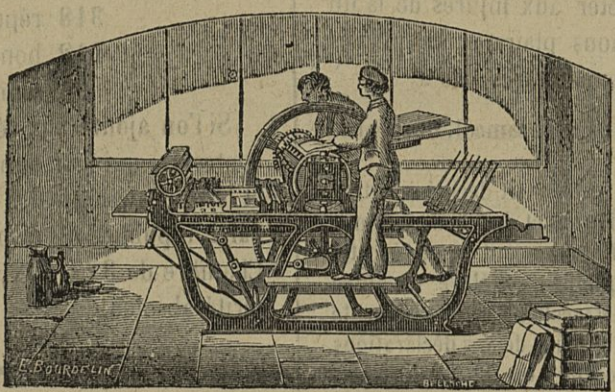
« La campagne s'annonce bien pour la vente des vins de la récolte actuelle. Le prix de 400 à 420 fr. par tonneau est demandé pour les bonnes qualités. On disait aux populations, avant les élections, que, si l'opposition contre l'acte du 16 mai obtenait la majorité, tout serait compromis. C'est le contraire qui est arrivé. Quoique habituellement il y ait reprise générale sur les vins au mois de septembre, à cause des besoins de la consommation, le tonneau 1877 valait à cette époque 40 fr. de moins que le tonneau de la récolte 1877, que l'on découvre depuis quelques jours. Les populations peuvent juger, par ce fait, de la vérité des propos tenus par les coureurs bonapartistes. Depuis les élections qui ont donné la majorité à la cause parlementaire, les vins ont monté chez nous et à Bordeaux, en même temps que la rente française montait à Paris. »

Le rédacteur et le gérant du journal le **Progress de Lot-et-Garonne** ont été condamnés, par défaut, par le cour d'assises d'Auch, à 6



SPÉCIALITÉ D'IMPRIMÉS ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

Dix Machines diverses. — Trois Presses mécaniques mues par la vapeur.



IMPRIMERIE **A. LAYTOU**, RUE DU LYCÉE

OUVRAGES DE VILLE

Journaux — Labeurs — Mémoires — Brochures — Affiches  
Prospectus — Circulaires — Carnets d'Ouvriers  
Lettres de rappel — Lettres de faire part de mariage et de décès  
etc. — etc. — etc.

OUVRAGES DE LUXE

Travaux administratifs — Impressions en couleurs — Factures  
Livres — Registres avec réglure en tous sens  
Coupons de rente — Billets à Ordre — Bordereaux — Mandats  
etc. — etc. — etc.

Cette Maison se charge d'exécuter avec soin les travaux les plus importants et de les livrer dans un très-court délai.

JOURNAL DU LOT. — Abonnements : Un an, 16 fr. — Six mois, 9 fr. — Trois mois, 5 fr.

# Livret des Familles

MM. les Maires du Département du Lot trouveront à Cahors, imprimerie Laytou, le LIVRET DE FAMILLE à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

## A VENDRE

Une Jument poulinière de race anglo-arabe

avec son produit de l'année et celui de 1876.

Cette JUMENT a obtenu au Concours hippique de Montauban le 1<sup>er</sup> prix de sa catégorie, et à Cahors la 1<sup>re</sup> prime des Poulinières suitées.

S'adresser à M. Laur, vétérinaire à Cahors.

### LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte, gravures inédites, et un morceau de musique ; formant deux beaux volumes chaque année.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Et pour tous les pays faisant partie de l'union postale : Un an 8 fr. 50. Six mois, 4 fr. 25. Par un mandat sur la poste, adressé à l'Administrateur.

Depuis vingt-deux ans, le *Journal du Dimanche* tient le premier rang parmi les publications illustrées ! Les plus grands écrivains contemporains ont apporté leurs concours à sa rédaction, et les dessins des meilleurs artistes en ont embelli le texte.

Chaque Numéro contient la matière d'un demi-volume de librairie.

Trente-sept volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.

id. par la poste..... 4 fr.

BUREAUX : Place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

### ÉDITION A 2 FRANCS

VICTOR HUGO

## HISTOIRE D'UN CRIME

— DÉPOSITION D'UN TÉMOIN —

PREMIÈRE JOURNÉE

DEUXIÈME JOURNÉE

LE GUET-APENS

LA LUTTE

CALMANN-LÉVY, éditeur, rue Auber, 3.

LE MONITEUR  
des  
**VALEURS A LOTS**  
PARAISANT TOUS LES DIMANCHES  
Propriété de la  
SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT  
(Société anonyme) au capital de  
UN MILLION CINQ CENT MILLE FRANCS  
Siège social, 46, rue Laffitte, Paris.

**1** FRANC par AN  
Publie immédiatement et exactement la liste officielle des tirages de toutes les valeurs.  
Le mieux renseigné et le plus complet de tous les journaux financiers.  
On s'abonne à Paris, 46, rue Laffitte.  
Nota. — Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



M<sup>ME</sup> **LINON**

FLEURISTE

Galerie de Fontenille

boulevard Nord, à CAHORS.  
Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.  
Bouquets de fêtes votives ; Galons et devant d'autel brodé or.

LES CÉLÉBRITÉS MÉDICALES

recommandent l'emploi

SAYON ROYAL de THRIDACE

de

VIOLET

pour l'hygiène, la fraîcheur et le velouté de la peau du visage et des mains.

LA RÉGLISSE  
**SANGUINÈDE**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

## AVIS CONTOU

BOULANGER

A CAHORS, RUE ST-JAMES  
A l'honneur d'informer le Public qu'à partir du 23 Septembre il fera des coques tous les Dimanches.

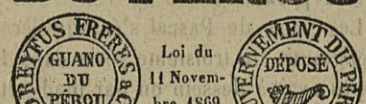
DREYFUS FRÈRES & C<sup>ie</sup>

DE PARIS

21, BOULEVARD HAUSSMANN,

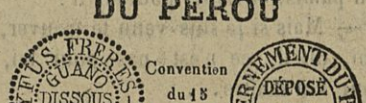
Concessionnaires du

**GUANO DU PÉROU**



ou du

**GUANO DISSOUS DU PÉROU**



DÉPÔTS EN FRANCE

Bordeaux, chez MM. SANTA COLOMA et C<sup>ie</sup>.  
Brest, chez M. E. VINCENT.  
Cette, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>.  
Cherbourg, chez M. Ernest LIAIS.  
Dunkerque, MM. C. BOURDON et C<sup>ie</sup>.  
Hâvre, chez M. E. FICQUET.  
Landerneau, chez M. E. VINCENT.  
La Rochelle, d'ORBIGNY, FAUSTIN fils.  
Lyon, chez M. Marc GILLIARD.  
Marseille, chez MM. A.-G. BOYÉ et C<sup>ie</sup>.  
Melun, chez M. LE BARRE.  
Nantes, chez MM. JAMONT et HUARD.  
Paris, chez MM. A. MOSNERON-DUPIN et St-Nazaire, MM. JAMONT et HUARD.

## ENTREPOT

D'HUITRES D'ARCACHON

UN ARRIVAGE PAR JOUR

Petites..... 5 fr. le cent.

Moyennes..... 6 fr. —

Grosses..... 7 fr. —

Expéditions sur commandes

S'adresser à M. Resplandy, quai Ségur, maison Bastide, à Cahors.

## ÉTABLISSEMENT THERMAL

**VICHY**

(Allier) PROPRIÉTÉ DE L'ÉTAT (Allier)

SAISON DES BAINS

BAINS et DOUCHES de toute espèce pour le traitement des maladies de l'estomac, du foie, de la vessie, gravelle, diabète, goutte, calculs urinaires, etc. Tous les jours, de 15 Mai au 15 Septembre. Théâtre et Concerts au Casino. — Musique dans le Parc. — Cabinet de lecture. — Salon réservé aux Dames. — Salons de jeux, de conversation, etc.

Trajet direct en chemin de fer

Tous les renseignements sont envoyés gratuitement

Ecrire : Administration de la C<sup>ie</sup> concessionnaires

PARIS, 22, Boulevard Montmartre

## MALADIES DE LA PEAU

Dartres, Eczéma, Psoriasis, Pityriasis, Boutons, Démangeaisons, etc.

**POMMADE SOUVERAINE**

de CARRE, Pharmaciens à Bergerac et Tours

Exiger MARQUE DÉPOSÉE favorable de MM. les Docteurs

et incontestée dans le POT. Nombreux CERTIFICATS de Guérison.

Prix du Pot: 2 f. 50. Par poste: 3 f. 50.

A Cahors, chez M. Vinel et tous pharm.

## Bottelage de Foins et Fourrages

S'adresser au sieur SIVIOL PIERRE, domicilié à Poy-l'Evêque, qui se rendra dans toutes les communes où on voudra l'appeler, à partir du 1<sup>er</sup> juillet.

Les frais de poste pour commandes restent à sa charge.